

OBJET

**PERSONNEL -
Modification de la
délibération du 16 janvier
2017 portant mise en
oeuvre de la
rémunération et de la
compensation des
astreintes et des
permanences des agents
territoriaux.**

--

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
17/09/20

Date d'affichage :
17/09/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2020 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Aïcha DRAOU, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE. Mme Lydia BRIATTE suppléante de Mme Colette NOEL, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Yves DARTUS représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD.

Absent(e)(s) :

M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-Louis GASDON, M. Philippe CARMELLE, M. Roger LURIN.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

L'organe délibérant de la collectivité étant compétent pour déterminer, après avis du comité technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, il convient de soumettre à son approbation les modifications à apporter au règlement adopté lors de la séance du 16 janvier 2017 et précédemment modifié lors des séances des 20 juin 2017, 21 septembre 2018 et 23 septembre 2019.

Le tableau figurant en annexe du présent rapport recense les modifications apportées au règlement précité.

Le Comité technique consulté le 16 septembre dernier a émis un avis favorable à ces modifications.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en oeuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 3 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Sylvie SAILLARD, Olivier TOURNAY, Nathalie VITOUX

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200923-50872-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30 septembre 2020

Publication : 30 septembre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

TABLEAU DES ASTREINTES

Services concernés	Cas de recours aux astreintes	Modalités d'organisation	Emplois
Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie	Astreinte d'exploitation dans le cadre de la réponse aux différentes urgences et la coordination des activités des différentes équipes le week-end et jours fériés	astreinte sur 1 semaine entière, y compris week-end et jours fériés. Interventions en dehors des heures normales de travail.	Directeur Directeur d'exploitation du Parc d'Isle Responsable animalier Responsable animations Responsable technique
	Astreinte d'exploitation Assurer la salubrité des espaces publics ouverts communautaires, en dehors des heures normales de travail. Interventions techniques d'urgence telles que collecte de déchets, enlèvement des dépôts sauvages, de matériels brûlés, d'animaux morts, bûcheronnage,...	astreinte sur 1 semaine entière, y compris week-end et jours fériés. Interventions en dehors des heures normales de travail. Roulement sur 4 semaines	Chefs de service Responsables de pôle Responsables de service Agents de maîtrise Adjoints techniques avec permis PL Adjoints techniques
Pôle Environnement	Astreinte d'exploitation Interventions nécessitant la manipulation ou contention des animaux. Interventions techniques dans les bâtiments ou enclos animaliers, évacion d'un animal, incendie, accompagnement du vétérinaire en cas d'urgence, ...	astreinte sur 1 semaine entière, y compris week-end et jours fériés.	Soigneurs animaliers
	Astreinte d'exploitation Soins aux animaux en renfort. Situations d'urgence nécessitant le fléchage par fusil hypodermique.	Week-end et jours fériés. Interventions en dehors des heures normales de travail	Vétérinaire